

RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYES

41^{ème} Rallye Régional PEA de la Haute Saône


Coupe de France des Rallyes Coefficient 2

Ce pré règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

VISA

LIGUE B.F.C.04

n° 02-531
du 19/07/2022


Parution du règlement :	Lundi 1 août 2022
Ouverture des engagements :	Lundi 1 août 2022
Clôture des engagements :	Lundi 5 septembre 2022 à minuit
Heure de mise en place du parc de départ le :	Samedi 17 septembre 2022 à 15h00
Lieu :	Parking Le Lac 2 Vaivre et Montoille
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Samedi 17 septembre 2022 à 18h00
Lieu :	PC Parking Le Lac 2 Vaivre et Montoille
Publication des équipages admis au départ le :	Samedi 17 septembre 2022 à 20h00
Lieu :	Parking Le Lac 2 Vaivre et Montoille
Publication des heures et ordres de départ le :	Samedi 17 septembre 2022 à 20h00
Lieu :	Parking Le Lac 2 Vaivre et Montoille
Briefing des pilotes :	écrit distribué aux vérifications administratives.
Départ lieu :	Dimanche 18 septembre 2022 - CH Parking Le Lac 2 Vaivre et Montoille
Arrivée à :	Parc fermé, Parking Le Lac 2 Vaivre et Montoille
Vérification finale le :	Dimanche 18 septembre 2022
Lieu :	Vesoul Electro Diesel Vesoul Technologia Vesoul
Publication des résultats du rallye le :	Dimanche 18 septembre 2022
Lieu :	Parking Le Lac 2 Vaivre et Montoille
Remise des prix (trophées) le :	Dimanche 18 septembre 2022 entrée du Parc fermé
Lieu :	Parking Le Lac 2 Vaivre et Montoille

RALLYE REGIONAL DE LA HAUTE SAÖNE 2022

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne en qualité d'organisateur administratif et technique, organisent les samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022, le 41^{ème} rallye régional de la Haute Saône.

Cette épreuve sera doublée d'un rallye V.H.C

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le

..... sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro R en date du

Comité d'Organisation

Président :	Patrick CHOLLEY Tél : 07 70 26 24 41
Membres :	Comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA Luronne, 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone :	03.84.75.78.42
Permanence du Rallye lieu :	Parking Le Lac 2 Vaivre et Montoille

Date, horaire :
septembre 2022 de 7h00 à 21h00

Samedi 17 septembre 2022 de 14h00 à 20h00 / Dimanche 18

Organisateur technique

Nom : ASA Luronne
Adresse : 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Maryse THOMAS licence 0326 / 3123
Regis LEGROS licence 0315 / 126767
Gérard SIMON licence 0149 / 12017
Jacky BERTRAND licence 0403 / 14532
Daniel BLANQUIN licence 0308 / 1941

Directeur de Course : au PC
Directeurs de Course Adjoints : Adj au D/C au PC

Directeur de Course V.H.C / VHRS
ES 1 au PC
ES 2 au PC
ES 1
ES 1 Adj
ES 2
ES 2 Adj

François NASAZZI licence 0314 / 11062
Hubert BENOIT licence 0411 / 3617
Denis DUROC licence 0411 / 14705
Frederic DELMOTTE licence 0421 / 154521
Delphine NAZAZZI licence 1304 / 9383
Martial PEUGEOT licence 0411 / 44386
Patrice LAFORGUE licence

Médecin Chef :

Docteur Eliane BRETL

Commissaire Technique responsable :

Serge BULLIER licence 0421 / 19678

Commissaire Technique :

Denis DERCHE licence 0314 / 33547

Commissaire Technique :

J-L REVERCHON licence 0421 / 6835

Commissaire Technique :

Michel PETETIN licence 0409 / 217737

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Monique FRANCE licence 0409 / 29181

Martine REVERCHON licence 0409/14505

Chargé des relations avec la presse :

Patrick CHOLLEY licence 0409 / 9465

Chargée des Commissaires de route :

Marianne BASSO licence 0409 / 222364

Voiture Trico :

Thierry COURANT licence 0409/16140

Voiture Autorité :

François BRESSON licence 0409 / 47951

Voiture Balai :

Jean Pierre SIMON licence 0409 / 2746

Classement :

David GUIBLAIN licence 0418 / 134494

Classement :

Michèle GUIBLAIN licence 0418 / 163636

1.2P. ELIGIBILITE

Le 41^{ème} Rallye Régional de la Haute Saône compte pour la coupe de France des rallyes 2023, les challenges de la ligue BFC 2022, les challenges STPI-SOREVI, VED et ASA LURONNE 2022.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés consulteront à partir du jeudi 8 septembre l'heure de convocations aux vérifications administratives sur le Web : www.asaluronne.fr. Elles auront lieu Parking 2 Le Lac VAIVRE ET MONTOILLE et les contrôles techniques Etablissement VESOUL ELECTRO DIESEL Vesoul Technologia à VESOUL, le samedi 17 septembre 2022 de 14h30 à 19h00.

Les vérifications finales seront effectuées : VESOUL ELECTRO DIESEL Vesoul Technologia VESOUL.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 41^{ème} Rallye Régional de la Haute Saône doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, avant le lundi 5 septembre 2022 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures V.H.C, V.H.R.S, et Moderne confondues.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 310 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.9 . Il est interdit à tout équipage de circuler en dehors des zones prévues lors des épreuves spéciales avec leur casque, les zones « Casques » seront identifiées à l'aide des panneaux prévus à cet effet.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut pas dépasser 30km/h sous peine de pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- ° de ne pas excéder une surface de 80 m²
- ° de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- ° de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistant aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- ° de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- ° ***de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance,*** aucun véhicule ne devra stationner sur les pelouses ou terrains annexes sans avoir eu l'autorisation du propriétaire ou de la commune.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 41^{ème} Rallye Régional de la Haute Saône représente un parcours de 168,4 km.

Il comporte 1 étape et 3 sections d'une longueur totale de 39,6 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 3 / 5 : Communauté Agglomération Vesoul 6.8 km.

ES 2 / 4 / 6 : Département <Haute Saône 6,4 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

6.2P. RECONNAISSANCES.

Les carnets d'itinéraire dits « Road-Book», décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Dimanche 11 septembre 2022 dès 9h00 à Sport karting Circuit de la Vallée Rue Frisette à Pusey.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu : **Dimanche 11 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

Samedi 17 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 maximums et des contrôles seront effectués

6.11

- le Rallye VHRS partira après le rallye moderne, l'heure de départ de la première voiture sur le timing est donc celui de la première voiture VHC.

- L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

6.11P. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile, le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire, les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées.

7.4P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.4.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

a) – Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	330€	230€	130€	80€	50€
CLASSES					
+ de 15 partants	280€	220€	150€	100€	60€
12 à 15 partants	280€	180€	120€	60€	
8 à 11 partants	280€	160€	90€		
5 à 7 partants	280€	120€			
1 à 4 partants	280€	(moins de 3 partants 140€)			
EQUIPAGE FEMININ	200€	Moins de 3 partants 50%			

b) - Autres récompenses :

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.
Le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.
Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix (trophées) se déroulera le dimanche 18 septembre 2022, lors de l'entrée en parc fermé des concurrents Parking Le Lac 2 Vaivre et Montoille. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués. Le paiement en prix sera expédié par courrier

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

4^{ème} RALLYE REGIONAL VHC PEA DE LA HAUTE SAONE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Idem règlement moderne.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 17 et 18 SEPTEMBRE 2022 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye régional VHC PEA dénommé :

4^{ème} rallye régional VHC PEA DE LA HAUTE AONE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 2022 sous le numéro

Comité d'Organisation

Président :	Mr Patrick CHOLLEY
Membres :	Comité directeur de l'ASA LURONNE, officiels et bénévoles.
Secrétariat du rallye, adresse :	ASA LURONNE, 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42 ou 07 70 26 24 41
Permanence du Rallye :	Parking Le Lac 2 Vavre et Montoille
Date, horaire :	Samedi 17 septembre 2022 de 14h00 à 20h00 / Dimanche 18 septembre 2022 de 7h00 à 21h00

Organisateur technique

Nom :	ASA LURONNE
Adresse :	1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Idem rallye moderne

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4^{ème} rallye régional VHC PEA DE LA HAUTE SAONE compte pour

- la coupe de France des rallyes 2023,
- les challenges de la ligue BFC 2022,
- les challenges ASA LURONNE 2022,
- les challenges VED et STPI / SOREVI 2022.

1.3P. VERIFICATIONS

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 62-531
du 19/07/2022

RALLYE REGIONAL DE LA HAUTE SAONE 2022

Les équipages régulièrement engagés liront leur heure de convocation pour les vérifications administratives et technique sur la liste des engagés mise en ligne sur le site de l'ASA LURONNE : asaluronne.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 41^{ème} Rallye Régional VHC PEA de la Haute Saône doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, avant le lundi 5 septembre 2022 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (moderne + VHC + VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - Pilote et copilote membres ASA LURONNE 255 €
 - Pilote ou copilote membre ASA LURONNE 270 €
 - Pilote et copilote membres d'une autre ASA 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs 570 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut pas dépasser 30km/h sous peine de pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- ° de ne pas excéder une surface de 80 m²
- ° de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- ° de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistant aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- ° de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- ° **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance,** aucun véhicule ne devra stationner sur les pelouses ou terrains annexes sans avoir eu l'autorisation du propriétaire ou de la commune.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHC partiront en premier.
Identique au 41^{ème} rallye régional PEA de la Haute Saône.

Le 4^{ème} Rallye régional VHC PEA de la Haute Saône représente un parcours de 168,4 km.
Il comporte 1 étape et 3 sections d'une longueur totale de 39,6 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 3 / 5 : Communauté Agglomération Vesoul 6.8 km.

ES 2 / 4 / 6 : Département Haute Saône 6,4 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Heure et lieu de la remise des prix : identique au 41^{ème} rallye régional PEA de la Haute Saône.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

3^{ème} RALLYE DE REGULARITE HISTORIQUE SPORTIF (VHRS) PEA DE LA HAUTE SAONE

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité.
Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au
41^{ème} Rallye Régional PEA de la Haute Saône,
ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.*

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 41^{ème} rallye régional PEA de la Haute Saône.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise les 17 et 18 septembre 2022 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye national de Régularité Historique Sportif dénommé :

3^{ème} RALLYE REGIONAL VHRS PEA DE LA HAUTE SAONE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté en date du sous le numéro

Comité d'Organisation

Identique au 41^{ème} rallye régional PEA de la Haute Saône.

Organisateur technique

Identique au 41^{ème} rallye régional PEA de la Haute Saône.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Identique au 41^{ème} rallye régional PEA de la Haute Saône :

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} rallye régional VHRS PEA de la Haute Saône compte pour :

- le challenge VHRS 2022 de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.
- le challenge ASA LURONNE 2022.
- le challenge VED 2022.
- le challenge STPI – SOREVI 2022.

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 62-531
du 19/07/2022


1.3P. VERIFICATIONS

Identique au 41^{ème} rallye régional PEA de la Haute Saône.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} rallye régional VHRS PEA de la Haute Saône doit adresser au responsable des engagements du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 12 septembre 2022.

3.1.10P. Le nombre des engagés rentre dans les 150 voitures autorisées.

- **3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs :

- Pilote et copilote membres ASA LURONNE	165 €
- Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	180 €
- Pilote et copilote membres d'une autre ASA	195 €
- sans la publicité facultative des organisateurs 390 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHRS partiront après la dernière voiture du 41^{ème} rallye régional PEA moderne de la Haute Saône.

Le 3^{ème} Rallye régional VHRS PEA de la Haute Saône représente un parcours de 168,4 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 zones de régularité d'une longueur totale de 39,6 kms.

Les zones de régularité sont :

- ES 1 / 3 / 5 : Communauté Agglomération Vesoul 6.8 km.
- ES 2 / 4 / 6 : Département Haute Saône 6,4 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont identiques au 41^{ème} rallye régional PEA de la Haute Saône

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les moyennes seront données par le directeur de course au départ du parc fermé et seront issues du meilleurs temps du VHC ajusté à un coefficient. Elles pourront être différentes suivant les ES et par étape en fonction des conditions jugées par la directeur de course. Les temps de passage sont issus d'un système de balises placées le long des ES dans des endroits discrets secrets.

Système de Chronométrage CHRONOPIST, prendre en compte le document CHRONOPIST pour l'installation des émetteurs dans le véhicule.

Prendre bien note que tout contrôle qui représenterait une moyenne >20% de la moyenne demandée sera directement exclu de la compétition.

7.5P. Secteurs de test de régularité :

De 3 à 7 points de contrôles de temps de passage intermédiaires seront disposés dans les ES chronométrées. Des changements de moyennes sont prévus en fonction du profil des épreuves chronométrées. Les points Km de changement de moyennes seront toujours les mêmes durant tout le rallye et indiqués sur le road book (croisements, entrée d'agglomération....).

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Chaque seconde d'avance ou de retard correspondra à 1 point de pénalité, sera déclaré vainqueur l'équipage qui présentera la plus faible des sommes des pénalités sur l'ensemble des ES parcourues.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Chaque équipage classé recevra un produit du terroir.

Heure et lieu de remise des prix : identique au 41^{ème} rallye régional PEA de la Haute Saône.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr